



03063715

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de
le

Réservé au tribunal de commerce

BRUXELLES

30-05-2003

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du *Moniteur belge*
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des Sociétés☐ Registre des groupements d'intérêt économique☐ Registre des sociétés agricoles☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

BELMMAR

3. Forme juridique (en entier)

Société Privée à Responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Avenue Charles Woeste, 107 boîte 1, 1090 Jette

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Bruxelles

663235

BE-478.063.807

6. Numéro T.V.A. ou numéro Registre National
des personnes morales (T.V.A. non assujettie)

7. Objet de l'acte

Modification des statuts.

Acte reçu le 13 mai 2003 par le Notaire Bernard van der Beek, à Schaerbeek, enregistré rôles renvois à Schaerbeek II, le 15/05/2003, vol. 5/19 fol. 33 case 9 au droit de 25 euros.

Il résulte que I.

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social comme repris ci-dessous.

II.

L'assemblée a confirmé pour autant que de besoin que l'assemblée générale extraordinaire du dix-huit septembre deux mille deux a pris acte de la démission de :

- Mademoiselle Carvalho Marinho Maria Luisa, demeurant et domiciliée à Jette, avenue Charles Woeste, 107 boîte 1, en qualité de gérante et accepter la nomination de Monsieur Monteiro Maria Jose, prénommé, en qualité de gérant. Il a tous pouvoirs pour la gestion de la société dans les limites de l'article 7 des statuts et agit seul au nom de la société. Son mandat sera exercé à titre gratuit. En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme repris ci-dessous.

III.

L'assemblée a décidé d'apporter les modifications suivantes aux statuts pour les mettre en concordance avec les décisions prises ci-dessus

Article 3 : il est inséré après le huitième alinéa ce qui suit :

"L'import, l'export, l'achat et la vente en gros ou au détail de véhicules automobiles neufs ou d'occasions, de pièces détachées et d'accessoires automobiles."

Article 7 Le troisième et quatrième alinéa sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

"Momentanément le nombre de gérants est fixé à UN, étant Monsieur MONTEIRO Maria Jose, demeurant à Saint-Gilles, rue de Moscou, 29.

Celui-ci, agissant seul, a tous pouvoirs pour agir au nom de la société et son mandat est gratuit."

IV L'assemblée a conféré tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'extrait d'acte comporte plus d'une page.



Elle a décidé en outre de conférer au gérant la mission de la coordination des statuts et leur dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, le tout conformément aux dispositions légales et nomme Madame Muriel Van Droogenbroeck, demeurant à Kortenberg, Broekhoven, 28 et la Société Anonyme "Société Benepart Expansion Group S.A.", ayant son siège à Schaerbeek, 66, Avenue Adolphe Lacomblé, avec pou-voir de substitution, aux fins de pour, et au nom de la société, de ses associés ou gérants, faire toutes démarches auprès du Registre du Commerce, auprès de l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Pour extrait analytique conforme.

Déposée en même temps:

- Expédition de l'acte
- Texte coordonné des statuts.